



# Foire Artisanale

## LA FEUILLADE – 06 JUILLET 2019

### DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

La foire artisanale se déroulera sur la Place de la Mairie et devant la salle des fêtes.  
Les heures d'ouvertures au public seront de 14 h à 22 h.  
Les exposants pourront s'installer à partir de 12 h.

### REGLEMENT

#### Admission :

La foire artisanale est réservée aux producteurs, artisans et créateurs qui seront autorisés à exposer par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à une sélection des stands par rapport aux produits proposés.

Toute réservation vaut acceptation du présent règlement.

#### Peuvent être vendus :

Tout objet créé et fabriqué par l'artisan participant à la manifestation ainsi que les objets dont la tradition et la qualité sont susceptibles de rehausser le prestige de la manifestation.

Tout produit alimentaire dont les organisateurs auront autorisé la vente.

#### Obligations et droits de l'exposant :

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits et services énumérés dans le règlement et acceptés par les organisateurs comme répondant à la nomenclature de la manifestation. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non exposantes.

Il est interdit de céder ou de sous louer tout ou partie de l'emplacement attribué.

De plus, l'exposant est tenu de respecter scrupuleusement le type de stand et les dimensions indiquées dans la demande d'inscription. A défaut il risque de se voir déplacé ou refusé.

Les exposants sont priés de laisser l'emplacement propre en mettant leurs déchets dans les poubelles mises à leur disposition.

La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité.

Nous vous rappelons que les produits alimentaires sont soumis au Code de la Consommation, pensez à vous référer à l'article R 112-9.

#### Obligations et droits des organisateurs :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Les organisateurs établissent le plan de la manifestation et répartissent les emplacements selon les critères exposés sur la demande, à savoir : la nature des articles, le type de stand et dimensions.

Ils se réservent le droit de modifier, s'ils le jugent utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant.

Les organisateurs sont exonérés de toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit et notamment, pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, incendie, sinistre quelconque, manquement aux droits et obligations de l'exposant.

---

### **Récépissé du règlement de la foire artisanale du 6 juillet 2019 – LA FEUILLADE** **Collectif des associations**

Je soussigné(e) ..... reconnaît avoir pris connaissance du présent document et en accepte les règles.

Fait à ....., le .....

**Signature**  
**(précédé de la mention : Lu et approuvé)**



**Bulletin d'inscription**

**NOM-PRENOM OU RAISON SOCIALE :**

**REPRESENTE PAR :**

**QUALITE :**

**ACTIVITE ET PRODUITS EXPOSES :**

(seuls les produits cités dans cet encart  
pourront être vendus sur votre stand,  
merci donc d'être précis)

**ADRESSE PRECISE :**

**CODE POSTAL - VILLE**

**TELEPHONE FIXE :**

**TELEPHONE PORTABLE :**

**MAIL :**

**LONGUEUR DU STAND SOUHAITE :**

**Pour valider votre inscription merci de retourner votre bulletin de participation accompagné de :**

Photocopie extrait Kbis de moins de trois mois ou inscription registre du commerce ou registre des Métiers ou artisan

Attestation responsabilité civile professionnelle

Récepissé du règlement intérieur daté et signé

Votre règlement à l'ordre du Foyer Rural de la Feuillade (10 € quelque soit la longueur du stand)

Enveloppe timbrée à votre adresse

**Renvoyer le tout à :**

**Mairie de la Feuillade, 1 Place de la Mairie, 24120 LA FEUILLADE**

**Attention : Toute inscription incomplète sera refusée !**